

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le septième (7e) jour de février 2017, à 20 h au lieu habituel des séances, sont présents : Monsieur le Maire Bernard Thompson et les conseillers (ères) suivants (es) : Madame Julie L'Heureux, Monsieur Daniel Magny, Madame Diane Jacob, Monsieur Edgar Gervais, Monsieur Jean Sanschagrin.

Absent : Monsieur Yves Bellemare, conseiller

Madame Denise Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière agissant comme secrétaire de la séance.

Ce conseil formant quorum.

02 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Diane Jacob

Appuyé par : Daniel Magny et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017
- 04 Adoption des comptes à payer au 31 janvier 2017
- 05 Adoption des états financiers au 31 janvier 2017
- 06 Correspondance (résolutions)
- 07 Demande de branchement aux services municipaux
- 08 Résolution pour modifier la dépense au règlement numéro 289-2014
- 09 Résultat des soumissions pour le financement d'une somme de 1 776 100 \$
- 10 Modifier le terme de l'emprunt des règlements numéro 282-2010 et 289-2014 en vertu du nouveau financement
- 11 Appui au projet d'industrie dans le parc industriel régional (dossier présenté devant la CPTAQ)
- 12 Demande d'appui – Regroupement pour un Québec en santé
- 13 Affaires diverses :
 - . 1 demande de vacances
 - . 2 Soumissions pour travaux rang Saint-Pierre Nord
 - . 3 Avis de motion, règlement d'emprunt pour travaux rang Saint-Pierre Nord
 - . 4 Demande d'appui à la CPTAQ, projet de développement Saint-Pierre Nord
 - . 5 demande de subvention présentée au programme « fond d'aide au développement du milieu »
- 14 Questions :
- 15 Levée de la séance

- Adoptée -

03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017

Proposé par : Julie L'Heureux

Appuyé par : Jean Sanschagrin et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017.

- Adoptée –

04 Adoption des comptes à payer au 31 janvier 2017

Proposé par : Diane Jacob

Appuyé par : Edgar Gervais et il est résolu d'adopter les comptes payés par paiement direct en janvier 2017 pour un montant de 13 556.32 \$ et les comptes à payer au journal des déboursés du 31 janvier 2017 pour un montant de 162 881.26 \$.

- Adoptée -

2017-02-22

2017-02-23

2017-02-24

05 Adoption des états financiers au 31 janvier 2017

2017-02-25

Proposé par : Diane Jacob
Appuyé par : Daniel Magny et il est résolu d'adopter les états financiers au 31 janvier 2017.

- Adoptée -

06 Correspondance

- . 1 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : accord du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
- . 2 Ministère des Transports : programme réhabilitation du réseau routier local volet – accélération des investissements sur le réseau local, acceptation du projet pour la réfection du rang Saint-Pierre Nord
- . 3 Ministère des Transports : panneaux de sensibilisation au bruit seront installés dès leur réception au ministère

07 Demande de branchement aux services municipaux

2017-02-26

Proposé par : Julie L'Heureux
Appuyé par : Edgar Gervais et il est résolu d'autoriser le branchement aux services municipaux d'aqueduc et d'égout de la propriété à venir sur le lot 5 933 116. Les coûts liés au prolongement et au branchement sont aux frais du propriétaire.

- Adoptée –

08 Résolution pour modifier la dépense au règlement numéro 289-2014

2017-02-27

Proposé par : Jean Sanschagrin
Appuyé par : Julie L'Heureux et il est résolu de modifier le montant de la dépense prévue au règlement numéro 289-2014 pour tenir compte des dépenses additionnelles et des intérêts sur emprunt temporaire portant la dépense à 1 594 483 \$ au lieu de 1 457 229 \$.

- Adoptée –

09 Résultat des soumissions pour le financement d'une somme de 1 776 100 \$

2017-02-28

Proposé par : Julie L'Heureux
Appuyé par : Diane Jacob et il est résolu que la Municipalité de la Paroisse de Hérouxville accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse de Mékinac – des Chenaux pour son emprunt par billets en date du 14 février 2017 au montant de 1 776 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 282-2010 et 289-2014. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

154 400 \$	2,330 %	14 février 2018
158 200 \$	2,330 %	14 février 2019
162 500 \$	2,330 %	14 février 2020
166 500 \$	2,330 %	14 février 2021
1 134 500 \$	2,330 %	14 février 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

- Adoptée –

10 Modifier le terme de l'emprunt des règlements numéro 282-2010 et 289-2014 en vertu du nouveau financement

2017-02-29

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement (s) d'emprunt suivant (s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Hérouxville souhaite emprunter par billet un montant total de 1 776 100 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
282-2010	523 300 \$
282-2010	42 100 \$
289-2014	760 881 \$
289-2014	449 819 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le (s) règlement (s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : DIANE JACOB
APPUYÉ PAR : DANIEL MAGNY

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 776 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 282-2010 et 289-2014 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 14 février 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	154 400 \$
2019	158 200 \$
2020	162 500 \$
2021	166 500 \$
2022	171 000 \$ (à payer en 2022)
2022	963 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de Hérouxville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 février 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 289-2014, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

- Adoptée -

11 Appui au projet d'industrie dans le parc industriel régional (dossier présenté devant la CPTAQ)

2017-02-30

CONSIDÉRANT que **Xylo Carbone inc.** s'adresse à la CPTAQ pour obtenir une autorisation de l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit la localisation d'une cours à bois, complémentaire à l'usage industriel situé sur la portion de terrain situé à St-Tite.;

CONSIDÉRANT que l'arrivée de ce projet aura des répercussions positives quant à la création d'emploi et le développement régional.

CONSIDÉRANT que le lot visé est situé dans le parc industriel régional depuis sa création en 1997;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a autorisé les usages industriels en 1997, 1998 et 2001 dans le PIR, mais que cette petite partie du PIR, située dans les limites de Hérouxville n'avais pas fait partie de la demande à cette époque;

CONSIDÉRANT que l'industrie Xylo Carbone viendra s'installer dans le PIR et utilisera cette partie de terrain également pour ses fins industriels;

ATTENDU qu'il n'y a pas d'autres endroits adéquats à l'extérieur de la zone agricole pour accueillir cette industrie;

ATTENDU que l'établissement agricole le plus près est situé à plus d'un kilomètre de ce lot du PIR;

ATTENDU que le tout est conforme aux règlements de la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par : Diane Jacob
Appuyé par : Edgar Gervais

Et il est résolu :

QUE la Municipalité de Hérouxville appuie la demande d'autorisation de **Xylo Carbone inc.** à la Commission de Protection du territoire Agricole.

- Adoptée –

12 Demande d'appui – Regroupement pour un Québec en santé

Aucun appui de la part de la municipalité

13 Affaires diverses :

. 1 demande de vacances

2017-02-31

Proposé par : Daniel Magny
Appuyé par : Julie L'Heureux et il est résolu d'accepter la demande de vacances datée du 7 février 2017 et déposée au conseil séance tenante.

- Adoptée -

. 2 soumissions pour travaux rang Saint-Pierre Nord

2017-02-32

CONSIDÉRANT QUE le projet pour la réfection du rang Saint-Pierre Nord a reçu l'approbation du ministère des Transports pour une subvention pouvant atteindre un maximum de 50 % des coûts de réalisation du projet;

Il est proposé par : Jean Sanschagrin
Appuyé par : Edgar Gervais

Et il est résolu :

De demander des soumissions publiques pour la réfection du rang Saint-Pierre Nord sur une longueur de 1600 mètres.

De confier le mandat de la préparation du document d'appel d'offres au service d'ingénierie de la MRC de Mékinac.

- Adoptée -

. 3 avis de motion, règlement d'emprunt pour travaux rang Saint-Pierre Nord

AVIS DE MOTION présentée par Madame Diane Jacob, conseillère au siège numéro trois (3) concernant la présentation, à une prochaine séance, d'un règlement décrétant une dépense de 666 671 \$ et un emprunt du même montant pour des travaux de réfection de la chaussée d'une partie du rang Saint-Pierre Nord.

. 4 demande d'appui à la CPTAQ, projet de développement Saint-Pierre Nord

2017-02-33

CONSIDÉRANT QUE Mme Guylaine Tremblay s'adresse à la CPTAQ pour obtenir une autorisation de l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit le lotissement et l'implantation de fermettes (maisons et écuries) via une demande globale dans la décision rendue en vertu de l'article 59 de la LPTAQ en référence au dossier 372957, pour 5 lots et l'usage agro-commercial/agrotouristique d'un 6e lot et l'implantation d'une résidence, en complémentarité avec l'implantation de serres (production agricole);

CONSIDÉRANT QUE le fait d'autoriser cet usage n'aura pas pour effet de nuire à l'agriculture; étant donné la faible qualité du sol du secteur et la présence de zones de protection des eaux souterraines (Puits municipaux).

CONSIDÉRANT le fait d'autoriser cet usage n'aura pas pour effet de nuire à l'agriculture; étant donné l'étendu des propriétés (au nord et au sud) sont à l'usage forestier (propriété de Solifor) et que la présence de plusieurs zones potentiellement humides nécessitant l'autorisation du MDDELCC limite son usage;

CONSIDÉRANT le fait d'autoriser ce projet n'aura pas pour effet de nuire à l'agriculture, étant donné la présence d'une résidence à proximité, la proximité du périmètre urbain et la présence d'îlots déstructurés.

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité du secteur sera conservée puisqu'il y a déjà des fermettes au nord et au sud de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE les cinq lots projetés sont de superficies suffisantes permettant d'accueillir des animaux de ferme.

CONSIDÉRANT QUE le lot projeté pour l'usage d'une micro-ferme biologique est d'une superficie suffisante permettant d'accueillir cet usage.

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée de ce projet aura des répercussions positives quant à la création d'emploi;

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée de ce projet aura des répercussions positives quant à l'offre de produits et de services dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette route est déjà desservie en eau par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cet usage ne contrevient pas à aucun règlement municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Diane Jacob

Appuyé par : Julie L'Heureux

Et il est résolu :

QUE la municipalité de Hérouxville appuie la demande d'autorisation de Mme Guylaine Tremblay auprès de la commission de protection du territoire agricole du Québec.

- Adoptée -

. 5 demande de subvention présentée au programme « fonds d'aide au développement du milieu »

2017-02-34

Proposé par : Julie L'Heureux

Appuyé par : Daniel Magny et il est résolu d'entériner la présentation d'une demande d'aide financière au programme « fonds d'aide au développement du milieu » pour permettre la réalisation du planchodrome.

- Adoptée –

14 Questions :

Aucune question

15 Levée de la séance

2017-02-35

Proposé par : Daniel Magny

Appuyé par : Diane Jacob et il est résolu de lever la séance à 21 h 12.

— Adoptée —